



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**


Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Téléservice : Notification dématérialisée d'un projet de licenciement économique avec mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE)

Ministère chargé du travail

Permet à l'employeur de notifier à la Direccte les projets de licenciement économique et faire homologuer le projet de licenciement économique collectif donnant lieu à un PSE en cas de licenciement de 10 salariés ou plus dans une entreprise à partir de 50 salariés.

Accéder au
service en ligne 
(<https://www.portail-pse-rcc.emploi.gouv.fr>)

Vérifié le 21 juin 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) - Licenciement économique (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F2811>)